

INVESTISSEMENTS

Communication à caractère promotionnel

Goldman Sachs International (UK) Auto-Callable Note Eurozone 2028

Instrument de créance avec droit au remboursement du capital de droit anglais émis par Goldman Sachs International et distribué par Beobank NV/SA.

- Une durée d'investissement maximale de **6 ans**.
- Prix de souscription : 100%¹ de la valeur nominale (soit 1.000 EUR par coupure).
- Les modalités de remboursement et de rendement sont associées à l'**indice EURO STOXX 50®**, composé de 50 actions de sociétés de la zone Euro sélectionnées sur la base de leur capitalisation boursière flottante.
- **Une possibilité de remboursement automatique anticipé du capital^{1, 2} (soit 1.000 EUR par coupure) augmenté d'une prime de remboursement^{1, 2} de 10% brut ou 7% net en année 3** si le cours de clôture de l'indice observé le 25 septembre 2025 est supérieur ou égal à 100% de sa valeur initiale.
- **En l'absence de remboursement automatique anticipé, un remboursement à l'échéance du capital^{1, 2} (soit 1.000 EUR par coupure) augmenté d'une prime de remboursement éventuelle^{1, 2} égale à 100% de la performance positive enregistrée par l'indice. Dans le cas où la performance de l'indice est nulle ou négative, aucune prime de remboursement ne sera versée.** La performance de l'indice étant égale à la variation entre sa valeur initiale et sa valeur finale moyenne³.
- **Émetteur** : Goldman Sachs International. Rating⁴ : S&P : A+ (stable outlook) / Moody's : A1 (stable outlook) / Fitch : A+ (stable outlook).
- **Frais totaux maximum (si l'investisseur détient les titres jusqu'à l'échéance)** : 8% de la valeur nominale (soit 100 EUR par coupure). Les frais totaux réels sont de 6,44% au 12 juillet 2022.

⁽¹⁾ Hors frais d'entrée de 2%.

⁽²⁾ Hors fiscalité applicable. Hors faillite, risque de faillite ou de bail-in (mise en résolution) de l'émetteur.

⁽³⁾ La valeur finale moyenne étant égale à la moyenne des cours de clôture relevés aux 6 dates d'observation suivantes : 25 septembre 2023, 25 septembre 2024, 25 septembre 2025, 25 septembre 2026, 27 septembre 2027, et 25 septembre 2028. Cette valeur finale moyenne pourra être tant inférieure que supérieure à la valeur de l'indice réellement observée à l'échéance.

⁽⁴⁾ Ratings au 12 juillet 2022. Un rating est donné à titre purement indicatif et ne constitue pas une recommandation d'acheter, de vendre ou de conserver les titres de l'émetteur. Il peut être suspendu, modifié ou retiré à tout moment par l'agence de notation. Pour plus d'informations, consultez les sites :

https://www.moody.com/researchdocumentcontentpage.aspx?docid=PBC_79004

https://www.spratings.com/en_US/understanding-ratings et <https://www.fitchratings.com/site/definitions>

Nous vous conseillons de lire attentivement la Documentation juridique (telle que définie dans ce document) avant d'investir dans ce produit. En cas de plainte, vous pouvez vous référer à la section « Services plaintes » en page 11 de ce document.

Type d'investissement

La Goldman Sachs International (UK) Auto-Callable Note Eurozone 2028 est un instrument de créance avec droit au remboursement du capital émis par Goldman Sachs International. En y souscrivant, vous prêtez de l'argent à l'émetteur qui s'engage, en l'absence de remboursement automatique anticipé, à rembourser à l'échéance le capital¹ augmenté d'une prime de remboursement éventuelle¹ égale à 100% de la performance positive enregistrée par l'indice. Dans le cas où la performance de l'indice est nulle ou négative, aucune prime de remboursement ne sera versée. En cas d'activation du mécanisme d'autocall, ce produit offre une possibilité de remboursement automatique anticipé du capital¹ augmenté d'une prime de remboursement de 10% en année 3. Par ailleurs, en cas de faillite, risque de faillite ou de bail-in (mise en résolution) de l'émetteur, vous risquez de ne pas récupérer les sommes auxquelles vous avez droit et de ne pas retrouver le montant nominal à l'échéance.

Un investissement axé sur la zone Euro

Grâce à la **Goldman Sachs International (UK) Auto-Callable Note Eurozone 2028**, vous visez le potentiel boursier des principales entreprises de la zone Euro Plus d'informations sur <https://www.stoxx.com/index-details?symbol=SX5E>. Le contexte économique actuel peut avoir un impact sur le potentiel boursier de ces entreprises de la zone Euro.

Objectif du produit

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre. Votre rendement potentiel est en effet associé à la performance de l'indice **EURO STOXX 50®**. Comme vous n'investissez pas directement dans les actions qui composent l'indice, vous n'exposez donc pas directement votre capital au risque élevé de ce type d'actifs. Au contraire, vous savez dès le départ que vous pourrez bénéficier d'un remboursement à l'échéance du capital¹, en l'absence de remboursement automatique anticipé, ou lors d'un remboursement automatique anticipé à horizon 3 ans. L'indice retenu permet une exposition de l'investisseur à l'éventuelle hausse des actions qui le composent en cours de vie du produit (en année 3) ou à l'échéance. À l'échéance, la prime de remboursement potentielle sera égale à 100% de l'éventuelle performance positive enregistrée par l'indice.

Focus sur l'indice EURO STOXX 50®

L'indice EURO STOXX 50® (code ISIN : EU0009658145) est le fruit de l'entreprise STOXX®.

- **STOXX®**, créé en 1997, est un fournisseur suisse spécialisé dans le développement, le calcul et la gestion d'indices des marchés financiers.

Vous trouverez plus d'informations sur ce partenaire sur www.stoxx.com

Lancé en février 1998, l'indice EURO STOXX 50® a pour objectif de refléter les performances boursières de 50 entreprises de la zone Euro, sélectionnées sur la base de leur capitalisation boursière flottante.

La composition de l'indice est revue tous les ans en septembre, ce qui permet d'éliminer les actions qui ne répondent plus aux critères de sélection financiers.

L'indice EURO STOXX 50® adossé à la Note est un indice de type « Price ». Ceci implique que les dividendes distribués par les actions qui le composent ne sont pas réinvestis dans l'indice et n'influent donc pas directement sur sa performance.

Vous trouverez la composition de l'indice EURO STOXX 50® et pourrez en suivre l'évolution sur <https://www.stoxx.com/index-details?symbol=SX5E>.

Description de l'indice EURO STOXX 50®

Méthodologie de sélection des 50 actions :

Univers d'investissement

= l'indice EURO STOXX®, composé de 286 actions de 8 pays de la zone Euro¹.

1

Filtre de capitalisation

Sélection des 50 actions présentant les plus grandes capitalisations boursières flottantes².

Les **50 actions** ainsi sélectionnées sont ensuite pondérées sur la base de leur capitalisation boursière flottante : les actions avec les plus grandes capitalisations ont un poids plus important dans l'indice, avec un maximum de 10%.

2

INDICE EURO STOXX 50®

L'indice EURO STOXX 50® adossé à la Note est un indice de type « Price ». Ceci implique que les dividendes distribués par les actions qui le composent ne sont pas réinvestis dans l'indice et n'influent donc pas directement sur sa performance.

Composition de l'indice en date du 12 juillet 2022

Société	Secteur	Pays
Adidas AG	Consommation discrétionnaire	Allemagne
Adyen NV	Technologies de l'information	Pays-Bas
Ahold Delhaize N	Consommation non cyclique	Pays-Bas
Air Liquide Sa	Matériaux	France
Airbus Se	Industrie	France
Allianz Se-Reg	Finance	Allemagne
Anheuser-Busch Inbev	Consommation non cyclique	Belgique
Asml Holding NV	Technologies de l'information	Pays-Bas
Axa Sa	Finance	France
Banco Bilbao Vizcaya Argenta	Finance	Espagne
Banco Santander Sa	Finance	Espagne
Basf Se	Matériaux	Allemagne
Bayer AG-Reg	Santé	Allemagne
Bayerische Motoren Werke	Consommation discrétionnaire	Allemagne
BNP Paribas	Finance	France
CRH PLC	Matériaux	Irlande
Danone	Consommation non cyclique	France
Deutsche Boerse AG	Finance	Allemagne
Deutsche Post AG-Reg	Industrie	Allemagne
Deutsche Telekom AG	Télécommunications	Allemagne
Enel Spa	Services aux collectivités	Italie
Eni Spa	Energie	Italie
Essilorluxottica	Consommation discrétionnaire	France
Flutter Entertainment	Consommation discrétionnaire	Irlande
Hermes International	Consommation discrétionnaire	France

(1) Allemagne, Belgique, Finlande, France, Irlande, Italie, Pays-Bas et Espagne.

(2) La capitalisation boursière flottante est le nombre de titres de capital d'une société qui circulent sur le marché boursier.

Composition de l'indice en date du 12 juillet 2022

Iberdrola Sa	Services aux collectivités	Espagne
Industria de Diseno Textil	Consommation discrétionnaire	Espagne
Infineon Technologies AG	Technologies de l'information	Allemagne
Ing Groep NV	Finance	Pays-Bas
Intesa Sanpaolo	Finance	Italie
Kering	Consommation discrétionnaire	France
Kone Oyj-B	Industrie	Finlande
Koninklijke Philips NV	Santé	Pays-Bas
Linde PLC	Matériaux	Allemagne
L'oreal	Consommation non cyclique	France
LVMH	Consommation discrétionnaire	France
Mercedes-Benz Group AG	Consommation discrétionnaire	Allemagne
Muenchener Rueckver AG	Finance	Allemagne
Pernod Ricard Sa	Consommation non cyclique	France
Prosus NV	Consommation discrétionnaire	Pays-Bas
Safran Sa	Industrie	France
Sanofi	Santé	France
Sap Se	Technologies de l'information	Allemagne
Schneider Electric Se	Industrie	France
Siemens AG-Reg	Industrie	Allemagne
Stellantis NV	Consommation discrétionnaire	Italie
Totalenergies Se	Energie	France
Vinci Sa	Industrie	France
Volkswagen AG-Pref	Consommation discrétionnaire	Allemagne
Vonovia Se	Immobilier	Allemagne

Source : [STOXX®](#)

La composition actuelle de l'indice EURO STOXX 50® n'est pas un indicateur de sa composition future.

Mécanisme de rendement potentiel

En cours de vie et à l'échéance, les modalités de remboursement et de rendement de la Goldman Sachs International (UK) Auto-Callable Note Eurozone 2028 seront déterminées par l'évolution de l'indice EURO STOXX 50® par rapport à sa valeur initiale.

Mécanisme de remboursement automatique anticipé

- **A l'issue de l'année 3**, si à la date d'évaluation, la valeur intermédiaire de référence de l'indice est supérieure ou égale à la barrière de remboursement anticipé, le produit fait l'objet d'un remboursement automatique anticipé à la date correspondante et donne droit¹ :
 - au remboursement à 100% de la valeur nominale (1.000 EUR par coupure), et
 - à une prime de remboursement de 10% brut ou 7% net en année 3.
- **Sinon, le produit continue jusqu'à l'échéance.**

Barrières de remboursement anticipé : 100% de la valeur initiale de l'indice (valeur en date du 23 septembre 2022).

Valeur initiale : cours de clôture du 23 septembre 2022.

Valeurs intermédiaires de référence : le cours de clôture du 25 septembre 2025.

Mécanisme de remboursement à l'échéance

Si le produit ne fait pas l'objet d'un remboursement automatique anticipé :

- **En cas de performance finale négative ou nulle de l'indice**, le produit donne droit¹ au remboursement à 100% de la valeur nominale (1.000 EUR par coupure). Dans ce cas, aucune prime ne sera versée.
- **En cas de performance finale positive de l'indice**, le produit donne droit¹ :
 - au remboursement à 100% de la valeur nominale (1.000 EUR par coupure), et
 - à une prime de remboursement brut égale à 100% de l'éventuelle performance positive de l'indice quelle qu'elle soit.

Performance finale : la performance de l'indice est égale à la variation entre sa valeur initiale et sa valeur finale moyenne ($(\text{valeur finale moyenne} - \text{valeur initiale}) / \text{valeur initiale}$).

Valeur finale moyenne : moyenne des cours de clôture relevés aux 6 dates d'observation suivantes : 25 septembre 2023, 25 septembre 2024, 25 septembre 2025, 25 septembre 2026, 27 septembre 2027, et 25 septembre 2028. Cette valeur finale moyenne pourra être tant inférieure que supérieure à la valeur de l'indice réellement observée à l'échéance.

(1) Hors frais d'entrée de 2% et hors fiscalité applicable. Hors faillite, risque de faillite ou de bail-in (mise en résolution) de l'émetteur.

Illustrations

Donnés à titre purement illustratif, les exemples suivants ne préjugent pas de l'évolution future de l'indice EURO STOXX 50® et ne constituent pas une indication quant au rendement final.

Illustration 1

- A l'issue de l'année 3, la valeur intermédiaire de référence de l'indice est **strictement inférieure à la barrière de remboursement anticipé**, le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est donc pas activé et le produit continue jusqu'à l'échéance.
- A l'échéance des 6 ans, la performance finale de l'indice est négative (-25%).
- L'investisseur bénéficie d'un droit¹ **au remboursement à 100% de la valeur nominale** (1.000 EUR par coupure), sans prime de remboursement. **Ce qui correspond à un rendement actuariel brut² de -0,33%³.**

Illustration 2

- A l'issue de l'année 3, la valeur intermédiaire de référence de l'indice est **strictement inférieure à la barrière de remboursement anticipé**, le mécanisme de remboursement automatique anticipé¹ n'est donc pas activé et le produit continue jusqu'à l'échéance.
- A l'échéance des 6 ans, la performance finale de l'indice est positive (+3%).
- L'investisseur bénéficie d'un droit¹ **au remboursement à 100% de la valeur nominale** (1.000 EUR par coupure), et à une prime de remboursement égale à 100% x 3% (3%), soit 103% de la valeur nominale (1.030 EUR par coupure). **Ce qui correspond à un rendement actuariel brut² de 0,16%³ et net² de 0,11%⁴.**

Illustration 3

- A l'issue de l'année 3, la valeur intermédiaire de référence de l'indice est **strictement inférieure à la barrière de remboursement anticipé**, le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est donc pas activé et le produit continue jusqu'à l'échéance.
- A l'échéance des 6 ans, la performance finale de l'indice est positive (+16%).
- L'investisseur bénéficie d'un droit¹ **au remboursement à 100% de la valeur nominale** (1.000 EUR par coupure), et à une prime de remboursement égale à 100% x 16% (16%), soit 116% de la valeur nominale (1.160 EUR par coupure). **Ce qui correspond à un rendement actuariel brut² de 2,16%³ et net² de 1,51%⁴.**

Illustration 4

- A l'issue de l'année 3, la valeur intermédiaire de référence de l'indice (+15%) est **supérieure ou égale à la barrière de remboursement anticipé (+0%)**, le produit fait donc l'objet d'un remboursement automatique anticipé.
- L'investisseur bénéficie d'un droit¹ **au remboursement à 100% de la valeur nominale** (1.000 EUR par coupure), et à une prime de remboursement égale à 10%, soit 110% de la valeur nominale (1.100 EUR par coupure). **Ce qui correspond à un rendement actuariel brut² de 2,53%³ et net² de 1,77%⁴.**

Scénarios de performance

Les scénarios de performance sont repris dans le Document d'Informations Clés (KID) de la Note, disponible sur <https://www.beobank.be/fr/particulier/epargner-investir/investissements/solutions/produits-structures>. Ces scénarios sont basés sur une méthodologie imposée par la nouvelle réglementation européenne PRIIPs (Règlement UE 1286/2014). L'investisseur doit être conscient du fait que d'autres méthodologies peuvent générer des scénarios différents. Les montants qu'il pourrait obtenir aux différentes périodes mentionnées dans les scénarios du KID pourraient donc s'avérer bien inférieurs aux montants repris dans ces scénarios.

(1) Hors frais d'entrée de 2% et hors fiscalité applicable. Hors faillite, risque de faillite ou de bail-in (mise en résolution) de l'émetteur.
(2) Sur base du prix de souscription de 100%, plus frais d'entrée de 2%.
(3) Avant déduction du précompte mobilier.
(4) Après déduction du précompte mobilier.

Prospectus

Le **Prospectus** est constitué :

- du **Prospectus de Base** pour l'émission de Notes non subordonnées sous le programme « SERIES P PROGRAMME FOR THE ISSUANCE OF WARRANTS, NOTES AND CERTIFICATES » daté du 15 juillet 2022, rédigé en anglais et approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF), à Luxembourg. L'approbation par la CSSF ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur l'instrument de créance avec droit au remboursement du capital ;
- de ses éventuels **suppléments** à venir ;
- des **Conditions Définitives** (<https://gsmarkets.be/en/services/product-final-terms>) rédigées en anglais et datées du 20 juillet 2022 ; et
- de ses **résumés spécifiques** en langue française et néerlandaise.

Tout supplément au Prospectus de Base que l'émetteur publiera pendant la période de souscription sera également disponible via les mêmes canaux. Lors de la survenance d'un événement durant la période de souscription qui implique la publication d'un supplément au Prospectus de Base, l'investisseur ayant déjà souscrit à ce produit dispose de deux jours ouvrables, à partir de la publication du supplément, pour revoir son ordre de souscription.

Ces documents ainsi que le Document d'Informations Clés et un résumé en français du Prospectus de Base sont disponibles gratuitement sur le site <https://www.beobank.be/fr/particulier/epargner-investir/investissements/solutions/produits-structures>

L'investisseur potentiel est invité à prendre connaissance du Prospectus et du Document d'Informations Clés avant toute décision d'investissement.

INFORMATION COMPLÉMENTAIRE DE DROIT BELGE

L'émetteur a rendu les clauses abusives incluses dans le Prospectus de base non applicables via les Final Terms.

SUIVI DE VOTRE INVESTISSEMENT

La valeur du produit en cours de vie sera disponible sur demande auprès de votre agence Beobank et publié une fois par mois sur le site <https://www.beobank.be/fr/particulier/epargner-investir/investissements/solutions/produits-structures>

Principaux risques

Risque de crédit :

L'investisseur est exposé au risque de crédit de l'émetteur Goldman Sachs International (noté : A+ (stable outlook) par S&P, A1 (stable outlook) par Moody's et A+ (stable outlook) par Fitch au 12 juillet 2022¹. En achetant cette Note, l'investisseur accepte, comme avec d'autres instruments de créance avec droit au remboursement du capital, le risque de crédit (par exemple la faillite) de l'émetteur. En cas de faillite de l'émetteur, l'investisseur peut perdre tout ou partie de son capital, ainsi que les plus-values potentielles liées à l'investissement qui doivent encore être payés. Cette Note ne peut pas être considérée comme un dépôt et n'est donc pas protégé par le système de protection des dépôts.

Si Goldman Sachs International est confronté à de graves problèmes de solvabilité, les instruments peuvent être annulés en totalité ou en partie, ou convertis en instruments de capitaux propres (actions) sur décision du régulateur (« bail-in »). Dans ce cas, l'investisseur court le risque de ne pas pouvoir récupérer les montants auxquels il a droit et de perdre tout ou partie du montant investi.

Risques liés à l'indice:

En cas de survenance d'un événement affectant l'indice EURO STOXX 50® (tel que son annulation, sa suspension ou sa modification) Goldman Sachs International pourra procéder aux ajustements nécessaires de la Note. Dans le cas où il n'existe pas d'ajustement acceptable, la Note pourra être remboursée par anticipation par l'émetteur conformément aux conditions décrites dans le Prospectus de Base. Pour plus d'informations sur ces conditions, veuillez vous reporter à l'édition du Prospectus de Base aux pages 19 à 128. Par conséquent, il est possible que la survenance d'un tel événement affectant l'indice puisse avoir un effet négatif sur la valeur de la Note dans le cas d'un remboursement par anticipation par l'émetteur.

Risque de liquidité :

Cette Note est cotée à la Bourse de Luxembourg, mais il n'y a pas de négociation active de cette Note. L'investisseur ne peut pas vendre la Note en bourse. Goldman Sachs International à l'intention d'assurer régulièrement la liquidité des titres dans des conditions de marché normales à un prix qu'il détermine en fonction des paramètres de marché du moment (voir ci-dessous dans la section Risque de fluctuations du prix du titre), mais Goldman Sachs International se réserve néanmoins le droit de ne plus racheter les titres auprès des investisseurs, ce qui pourrait rendre leur revente temporairement impossible. Les investisseurs doivent donc être prêts à détenir les titres jusqu'à leur échéance. Le prix proposé par Goldman Sachs International ne comprend pas les frais de courtage, les frais de change et les taxes éventuelles – voir les données technique aux pages 10 et 11. Sous réserve de ce qui précède, des frais de sortie de maximum 1% dans des conditions de marché normales seront prélevés par l'émetteur (correspondant à la différence entre le prix de revente et la valeur de marché au moment de la revente des titres avant la date d'échéance finale). Nous rappelons aux investisseurs que la valeur de cette Note peut être inférieure à la valeur nominale par coupure pendant la durée (1.000 EUR). De telles fluctuations peuvent entraîner une perte en capital en cas de vente anticipée. L'investisseur n'a droit qu'à un remboursement de la valeur nominale à la date d'échéance finale, ou en cas d'activation du mécanisme de remboursement automatique anticipé, (soit 1.000 EUR par coupure) par l'émetteur, sauf en cas de faillite, risque de faillite ou de bail-in (mise en résolution) de l'émetteur. En cas de vente avant l'échéance, il convient en outre de tenir compte des frais de transaction, de la taxe sur opérations de bourse et des impôts éventuels (voir rubrique « Frais supportés par l'investisseur » en pages 10 et 11).

Risque de fluctuation du prix du titre (risque de marché) :

En achetant cette Note, l'investisseur est exposé à un risque de fluctuation du prix de la Note. Le prix de la Note varie notamment en fonction de l'évolution du sous-jacent. Cette Note, comme instrument de créance avec droit au remboursement du capital, est soumis à un risque de variation des taux d'intérêt. Si le taux d'intérêt du marché après l'émission de cette Note augmente et que toutes les autres données du marché restent les mêmes, le prix de la Note diminue au cours de son terme. Si le taux d'intérêt du marché chute après l'émission dans les mêmes circonstances, le prix de la Note augmente. Une modification de la perception du

(1) Ratings au 12 juillet 2022. Un rating est donné à titre purement indicatif et ne constitue pas une recommandation d'acheter, de vendre ou de conserver les titres de l'émetteur. Il peut être suspendu, modifié ou retiré à tout moment par l'agence de notation. Pour plus d'informations, consultez les sites :

https://www.moody.com/researchdocumentcontentpage.aspx?docid=PBC_79004

https://www.spratings.com/en_US/understanding-ratings et <https://www.fitchratings.com/site/definitions>

Principaux risques

(suite)

risque de crédit, qui peut se refléter dans un ajustement de la notation de l'émetteur, peut entraîner une fluctuation de la valeur de la Note au fil du temps. De telles fluctuations peuvent entraîner une perte en capital en cas de vente anticipée. Ce risque est plus important au début de la période et diminue à mesure que la date d'échéance approche.

Risque de remboursement anticipé possible :

a) Risque de remboursement anticipé en cas de force majeure

Dans le cas d'une circonstance légale qui ne peut être imputée à l'émetteur et qui rend le maintien de la Note définitivement impossible, l'émetteur remboursera la Note à la valeur de marché. En cas de remboursement anticipé de la Note, le prix peut être inférieur à la valeur nominale par coupure (1.000 EUR). Aucun coût supplémentaire ne pourra être facturé aux investisseurs.

b) Risque de remboursement anticipé en l'absence de force majeure

En cas de circonstance légale non imputable à l'émetteur ne rendant pas définitivement impossible le maintien de la Note mais modifiant significativement l'économie du contrat, ou dans le cas d'un problème affectant l'indice sous-jacent ayant un effet matériel, et ce problème ne permettant pas de procéder à un ajustement afin de maintenir la Note dans les circonstances similaires, l'agent de calcul (Goldman Sachs International) peut déterminer la valeur de marché de la Note et offrir le choix à l'investisseur entre un remboursement anticipé à cette valeur de marché (cette valeur de marché peut être inférieure au montant initial investi) et un remboursement à l'échéance à la valeur monétisée calculée sur la base d'un taux d'intérêt déterminé à la date de la monétisation, ce montant ne pouvant pas être inférieur à la valeur nominale par coupure. Le taux d'intérêt appliqué est le taux d'intérêt annuel offert par l'émetteur, le jour où l'événement se produit, sur un instrument de créance avec droit au remboursement du capital dont la durée de vie est équivalente à la durée de vie restante de la Note le jour où celui-ci est rappelé par remboursement anticipé, à appliquer à partir de cette date jusqu'à la date de maturité. Ceci étant, si l'événement donnant lieu au remboursement anticipé est une circonstance légale rendant les obligations de l'émetteur en vertu des titres illégales, sans toutefois les rendre définitivement impossibles, l'émetteur pourra notifier les investisseurs d'un remboursement anticipé au montant le plus élevé entre (i) la valeur de marché de la Note (incluant la valeur actuelle des commissions de vente futures payables au distributeur) et (ii) la valeur nominale par coupure (1.000 EUR). Dans tous les cas de figure, aucun frais ne pourra être facturé à l'investisseur pour la résiliation anticipée de la Note, et l'investisseur aura droit au remboursement des frais payés par l'investisseur à l'émetteur prorata temporis. Pour éviter tout doute, les coûts totaux de l'émetteur ne comprennent pas les montants payés ou payables à titre de commission de vente au distributeur. Suivant la survenance de cet événement, plus aucune plus-value ne sera payée et ce, y compris jusqu'à maturité de la Note. Pour plus d'informations concernant les risques inhérents à cet investissement, l'investisseur est prié de consulter le Prospectus aux pages 19 à 128.

Risque de rendement :

En investissant dans cette Note, vous êtes exposé à un risque de rendement. Si la Note n'est pas automatiquement remboursée par anticipation et si la performance finale de l'indice est nulle ou négative, aucune prime de remboursement ne sera payée et Goldman Sachs International s'engage uniquement à payer 100% de la valeur nominale (soit 1.000 EUR par coupure), sauf en cas de faillite, risque de faillite ou de bail-in (mise en résolution) de l'émetteur. La performance de l'indice étant égale à la variation entre sa valeur initiale et sa valeur finale moyenne. Cette valeur finale moyenne pourra être tant inférieure que supérieure à la valeur de l'indice réellement observée à l'échéance.

Risque d'inflation :

Si le contexte économique de forte inflation devait perdurer dans les prochaines années, comme c'est le cas actuellement, alors il se pourrait que le rendement réel de la Note soit négatif.

Données techniques de cette émission

Description

Émetteur : Goldman Sachs International (en abrégé « GSI »), véhicule d'émission dédié de droit anglais.

Rating de l'émetteur : A+ (stable outlook) chez Standard & Poor's, A1 (stable outlook) chez Moody's et A+ (stable outlook) chez Fitch.

Ratings au 12 juillet 2022. Un rating est donné à titre purement indicatif et ne constitue pas une recommandation d'acheter, de vendre ou de conserver les titres de l'émetteur. Il peut être suspendu, modifié ou retiré à tout moment par l'agence de notation. Pour plus d'informations, consultez les sites : https://www.moody.com/researchdocumentcontentpage.aspx?docid=PBC_79004, https://www.spratings.com/en_US/understanding-ratings et <https://www.fitchratings.com/site/definitions>

Titres

Valeur nominale : 1.000 EUR.

Montant de l'émission : maximum 30 millions EUR.

Code ISIN : XS2444532100.

Titres au porteur non subordonnés, représentés par un titre collectif et régis par le droit anglais.

Durée & Prix

Date d'émission et de paiement : 23 septembre 2022.

Prix d'émission : 100% de la valeur nominale, soit 1.000 EUR par coupure.

Prix de souscription : 102% de la valeur nominale, soit le prix d'émission augmenté des frais d'entrée.

Date d'évaluation intermédiaire : 25 septembre 2025.

Date de remboursement automatique anticipé : 2 octobre 2025.

Date d'échéance : 2 octobre 2028, soit une durée de 6 ans (en l'absence de remboursement automatique anticipé).

Prix de remboursement : droit au remboursement à 100% minimum de la valeur nominale à l'échéance, sauf en cas de faillite, risque de faillite ou de bail-in (mise en résolution) de l'émetteur.

Frais supportés par l'investisseur

Frais inclus dans le prix d'émission :

- **Frais de distribution :** Goldman Sachs International verse à Beobank NV/SA une commission d'un montant indicatif de 1,04% du montant effectivement placé (le pourcentage exact est déterminé après la clôture de la période de souscription et sera disponible sur www.beobank.be/fr/particulier/epargner-investir/investissements/solutions/produits-structures). Le montant de cette commission ne pourra excéder 2% du montant effectivement placé.
- **Frais liés à la structuration et à la gestion des titres :** maximum 4% du montant nominal souscrit.
- Les frais de distribution (d'un montant maximum de 2% du montant effectivement placé), ainsi que les frais de structuration (qui s'élèvent à un montant maximum de 4% du montant effectivement placé), sont déjà inclus dans le prix d'émission (100%) et s'élèvent au total à un montant maximum de 6% du montant effectivement placé.

Frais non inclus dans le prix d'émission :

- **Frais d'entrée** de 2% du montant nominal souscrit, perçus par Beobank NV/SA en sa qualité de distributeur.

Données techniques de cette émission (suite)

- **Frais de sortie :**
 - **à l'échéance :** pas de frais de sortie ;
 - **avant l'échéance :** des frais de sortie de maximum 1,50% seront prélevés. Soit 1% prélevés par l'émetteur dans des conditions de marché normales (correspondant à la différence entre le prix de revente et la valeur de marché au moment de la revente des titres avant la date d'échéance finale) et 0,50% de frais de courtage prélevés par le distributeur en cas de revente des titres avant la date d'échéance finale.
- **Autres frais :** pour une information détaillée sur les autres frais relatifs aux services fournis par Beobank NV/SA à ses clients (notamment les frais de transaction en cas de vente avant l'échéance, les droits de garde, etc.), veuillez vous référer à la brochure « Tarification des principales opérations sur titres » disponible gratuitement en agence ou sur www.beobank.be/fr/particulier/tarifs

Profil d'investisseur

Ce produit est destiné aux investisseurs présentant un profil « modéré à dynamique ». Il peut également convenir, dans certaines limites, à des investisseurs présentant un autre profil. Vous trouverez plus d'informations sur ces profils d'investisseur sur www.beobank.be/fr/particulier/epargner-investir/investissements. Le produit doit également correspondre à la situation financière de l'investisseur en termes de diversification, de connaissances et d'expériences.

Fiscalité belge

Régime fiscal actuellement applicable à l'investisseur personne physique résident belge

Les revenus de titres de créances encaissés auprès d'un intermédiaire financier établi en Belgique sont soumis à la retenue du précompte mobilier (PM) de 30%.

Le prélèvement du PM a un caractère libératoire dans le chef des investisseurs privés. Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque investisseur et est susceptible d'être modifié ultérieurement. Les autres catégories d'investisseurs sont invitées à se renseigner quant au régime fiscal qui leur est applicable.

Taxe sur opérations de bourse (TOB)

- Pas de TOB sur le marché primaire (c'est-à-dire durant la période de souscription).
- TOB de 0,12% à la vente sur le marché secondaire (maximum 1.300 EUR par opération).

Services plaintes

En cas de plainte, vous pouvez vous adresser au service plaintes : Beobank NV/ SA Customer Service Center, Boulevard du Roi Albert II 2, 1000 Bruxelles ou par mail au contactinfo@beobank.be.

Si vous n'obtenez pas satisfaction, contactez l'Ombudsman en conflits financiers, Ombudsfin asbl - North Gate II - Boulevard du Roi Albert II, n°8, bte 2 - 1000 Bruxelles (www.ombudsfin.be). E-mail: Ombudsman@Ombudsfin.be / Tél. : +32 2 545 77 70.

Le présent document est rédigé dans le cadre d'une offre au public en Belgique. Les restrictions de vente sont reprises dans le Prospectus. La période de souscription court du 1 juillet 2022 à 9h au 20 septembre 2022 à 16h. Une clôture anticipée est toutefois possible dans certaines circonstances telles que décrites dans le Prospectus (voir partie B des Final Terms). Ce document est une communication à caractère promotionnel, produite et distribuée par Beobank NV/SA. Il ne constitue ni du conseil en investissements, ni une recommandation d'investissement, ni de la recherche en investissements. Il n'a dès lors pas été élaboré conformément aux dispositions relatives à la promotion de l'indépendance de la recherche en investissements et n'est pas soumis aux règles prohibant l'exécution de transactions avant la diffusion de la recherche en investissements.



Pour plus
d'informations,
prenez rendez-vous
dans **votre agence**
Beobank ou surfez
sur **beobank.be**

Date : / /

Nom Prénom :

Signature : **Je déclare avoir reçu ce document de 12 pages concernant
la Goldman Sachs International (UK) Auto-Callable Note Eurozone 2028
avant la souscription.**

.....

(1 copie pour le client / 1 copie pour le point de vente)